



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation : 10 décembre 2025

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Chloé ANDRO, Christine LE GOFF LE PESQUE, Christelle GUEZENGAR, Jacqueline JAFFRY,

Messieurs : Philippe RONARC'H, Olivier BODILIS, Jean-Pierre KERSALE, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Mickaël LE COZ, Patrick PERENNOM, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Claudie SIMON, Armelle RONARC'H

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline JAFFRY

Objet : Délibération n°2025-0073 – Vente du Jet Ski – délibération corrective

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du dernier conseil, a été validé la vente du Jetski. Or il y a eu une erreur sur le prix de vente qui n'est pas de 1 200,00 € mais de 1 250,00 €. Il convient donc de corriger la délibération afin de valider la vente du Jet Ski pour 1 250,00 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la vente du jet ski pour la somme de 1 250,00 €,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 15 décembre 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire, Philippe RONARC'H

La secrétaire de séance, Jacqueline JAFFRY



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902258-20251215-2025_0073-DE

Visa de la préfecture :

17/12/2025

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication